

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Carbon-Blanc - Soutien au commerce de proximité - Etude préalable à une
Opération Urbaine Collective - Codev 2012-2014 FA15 - Subvention de la
Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La commune de Carbon-Blanc présente une configuration longiligne de son territoire structurée par la Route Nationale 10, bordée par l'autoroute A10, ce qui en fait une commune bien desservie avec la présence de deux échangeurs et récemment l'arrivée du tramway, mais dont la configuration est peu propice à la structuration d'espaces commerciaux. Les commerces se répartissent principalement autour de deux grands axes : en centre ville, le long de la Route Nationale 10 avenue Austin Conte, 32 commerces, dont l'Intermarché, et à partir des années 1980, sur le quartier Favols, la création d'une halle avec 12 commerces. La commune compte également 24 commerces hors polarité.

L'offre commerciale de la commune reste inférieure à la moyenne communautaire et la complémentarité de ces deux sites, bien que recherchée, n'a pas fait émerger de véritables synergies. Par ailleurs, le tissu commercial de la commune est soumis depuis plusieurs années à la concurrence importante du pôle majeur de Sainte Eulalie et des autres grandes surfaces du secteur.

La ville de Carbon-Blanc souhaite mettre en œuvre une Opération Urbaine Collective (OUC) potentiellement éligible aux fonds FISAC pour renforcer l'artisanat et le commerce de proximité existant et aider à son développement en lien avec les opérations de densification urbaine en cours. L'enjeu est de rendre au centre-ville son caractère commerçant pour qu'il ne soit pas uniquement un lieu de passage et d'offrir et faire connaître une offre commerciale différenciée par rapport à la grande distribution voisine.

Il convient au préalable de réaliser un diagnostic de l'existant, puis de préciser la stratégie et les orientations d'aménagement commercial de la commune et, enfin, de définir un programme d'actions susceptibles de renforcer l'attractivité commerciale de la commune.

Au terme d'un appel d'offres, l'étude préalable a été confiée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Bordeaux (CCIB) qui, dans ses premières investigations, relève que l'organisation commerciale de la commune se caractérise par une forte occupation (55 %) des locaux commerciaux par des activités de service, ce qui est largement supérieur à la moyenne communautaire (44%), un taux de rotation important des enseignes, ce qui

démontre la fragilité des implantations, et la nécessité d'un accompagnement des commerçants ayant repris ou créés récemment un commerce. Parmi les actions d'ores et déjà envisagées, figure la création d'un poste de manager commerce et des aménagements d'espaces publics visant à améliorer la commercialité de la halle Favols.

La Communauté Urbaine est pleinement associée aux réunions du comité technique et du comité de pilotage et veille, en concertation avec la commune, à la cohérence entre les études, les programmes d'aménagements et d'infrastructures et les décisions arrêtées dans les plans d'actions à venir.

Cette démarche est conforme aux orientations de la Charte d'urbanisme commercial adoptée par le Conseil de CUB en février 2011 qui prévoit le renforcement du pôle centre de l'agglomération et des pôles de centres-villes et de proximité.

Le financement de ce type d'étude est prévu à l'axe 1 du Règlement d'intervention relatif au commerce de proximité adopté lors du Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

Il est inscrit au contrat de co-développement 2012-2014 passé entre la CUB et la commune (fiche action n°15).

Cette démarche est également éligible au financement des fonds FISAC, sous réserve du co financement public à même hauteur.

L'engagement de la Communauté Urbaine étant prévu à hauteur de 30 % du coût H.T. de l'étude, le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
Coût étude	14 800	Etat (FISAC)	7 000
		Communauté Urbaine	4 440
		Commune Carbon-Blanc	3 360
TOTAL	14 800		14 800

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Charte d'urbanisme commercial de la Communauté urbaine adoptée par délibération du Conseil de Communauté 2011/0094 du 11 février 2011,

VU le Règlement d'intervention relatif au commerce de proximité adopté par délibération du Conseil de Communauté 2012/0326 du 25 mai 2012,

VU le contrat de co-développement 2012-2014 passé avec la Ville de Carbon-Blanc (FA n°15),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la volonté de la commune de Carbon-Blanc de renforcer et de développer l'artisanat et le commerce de proximité est en adéquation avec les orientations de la politique communautaire en matière d'urbanisme commercial, et que la réalisation de l'étude est un préalable indispensable à la mise en œuvre de l'Opération Urbaine Collective,

DECIDE

Article 1 :

Il est attribué à la commune de Carbon-Blanc une subvention de 4 440 € pour le financement de l'étude préalable à la mise en œuvre de l'Opération Urbaine Collective pour le renforcement du commerce de proximité, d'un montant H.T. de 14 800 €.

Article 2 :

Monsieur le Président est habilité à signer la convention, ci-annexée, prévoyant les conditions de règlement de la subvention précitée.

Article 3 :

La dépense afférente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 14 OCTOBRE 2013

M. NICOLAS FLORIAN